

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[CollectionBoite_002 | Système pénal. XVIIe-XVIIIe siècles](#)[CollectionBoite_002-16-chem | Prisons XVIIe--XVIIIe siècles. Item](#)[Médan, Lucie, La justice criminelle en Roussillon de 1660 à 1790 \(1908\) | Application de la peine de prison](#)

Médan, Lucie, La justice criminelle en Roussillon de 1660 à 1790 (1908) | Application de la peine de prison

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Cote**b002_f0754**

Source**Boite_002-16-chem | Prisons XVIIe--XVIIIe siècles.**

Langue**Français**

Type**FicheLecture**

Personnes citées[Médan, Lucien](#)

Références bibliographiques[Médan, La justice criminelle en Roussillon de 1660 à 1790](#)

Relation**Numérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730**

Références éditoriales

Éditeur**équipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).**

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 20/07/2020 Dernière modification le 23/04/2021

L. Médan

753

La justice criminelle
à Rouillon.

Application du 1^{er} point de mison.

1908

r 222

1/ - Marguerite de Bouteiller (Somme rang)
"carer enim ad continendos homines, non
ad puniendos haberi solet."

On trouve souvent en Rouillon de vieux
de mison :

Arrêt du 16 Dec 1732 : 2 ans de prison, 100 livres
d'amende, recuses multiples, n° 1 10182,
Ehener Roux qui avait battu le 1^{er} coust
de l'officier. (Arch. Dec. Reg. crim. n° 9
r 203)

19.2.40.6 mois de prison n° 1 10182 qui avait
tué 1 habitant (n° 10 r 169)

20.10.55 : 6 mois de prison n° 1 10182
compte de violence les uns

28.4.47 : Maitre A. , n° 10182,
mison répétée.

Le caractère rebelle de la justice. Le 1^{er} point
rapporte que c'est l'usage en Rouillon.



223.

2/ souvent, le bagne, le coust ou les autres

is /ageant de peiches n de i /nehan de
unyle nliu.

Le 26 Nov. 1726, le seil ouvenin d /eud
de moutier p /imison n aini: i /eip au d /e
de 24 h. iani en r /eire a r /e n /e. Les
bayles de Castel. Rosello et de Toulouse qui
aient ouveit cette r /e, ete ou d /e n /e
a p /e de D. I aux n /e n /e.

Nogues (Trite de r /e n /e) T. n /e IV,
art. 3. H 147. 148) d /e que et aini du
seil ouvenin i /e n /e n /e que la n /e n /e
du r /e n /e aini h /e n /e n /e n /e n /e
a /e n /e n /e qui i /e n /e Retra.

(ms. de la B. n /e. de la ville de N /e n /e)